



PROCES VERBAL de la 33^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVSH le 26 juillet 2021 à Echallens

Au vu de la situation sanitaire en Suisse due au Covid-19, l'Assemblée Générale se tient par écrit et non en présentiel.

Convocation: Toutes les sociétés affiliées à l'AVSH ont reçu un courrier avec le matériel de vote pour les 2 points soumis à votation

Sont présents pour le dépouillage des bulletins de vote :

- M. Dominique Nicod, Président AVSH,
- Mmes Marinette Charlet, Emilie Crelier, Elodie Gallay, Martine Loertscher, Catherine Millioud et MM Michel Pollien et André Jordan, tous membres du comité de l'AVSH

APPEL DES SOCIETES

Sociétés ayant reçu un courrier et le matériel de vote : 53
Sociétés ayant renvoyé leur bulletin : 28
Bulletins valables : 28
Majorité absolue : 15

Résultats :

Soumis à votation	Oui	Non	Abstention	Résultat
1) Procès-verbal du 08.12.2020	27	0	1	OUI
2) Comptes de l'AVSH 2020	27	0	1	OUI

Par conséquent, les 2 points soumis à votation sont acceptés.

SOUTIEN COVID 2020

11 sociétés ont fait des demandes avec le formulaire de l'AVSH.

Remarque : quelques sociétés ont indiqué l'année 2021. Il faudra les avertir que la feuille de demande sera gardée et traitée ultérieurement.

Pv rédigé par M. Charlet et F. Griffiths